



## MODIFICATION DU PLU

Chères Sannoisiennes, chers Sannoisais,

L'honneur de la politique est de dire ce que l'on va faire et, par conséquent, de faire ce que l'on a dit. Par une délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 et en respectant notre engagement antérieur lors de la campagne électorale, nous avons lancé la procédure de modification du PLU, plan local d'urbanisme.

Adopté en conseil municipal le 25 avril 2017, notre PLU pose plusieurs objectifs : la préservation et la diversification du parc immobilier de Sannois, la protection de l'environnement, la préservation du cadre de vie, le maintien de la qualité des services et prestations des équipements publics, le développement des circulations douces et des transports en commun et le soutien aux activités économiques.

Mais, le PLU n'est pas un document figé. Il doit s'adapter aux évolutions sociales, urbaines et juridiques. Un peu plus de trois ans après son approbation, il apparaît urgent de renforcer son efficacité afin qu'il puisse répondre au mieux aux orientations du plan d'aménagement et de développement durable, le PAD.

Le PLU de notre ville trouve ses modifications au regard du retour d'expérience de ses premières applications. À cet effet, nous devons affiner l'encadrement et l'orientation de l'urbanisme en centre-ville et en zone pavillonnaire. Il s'agit, pour nous élus de la ville, de renforcer la prise en compte des problématiques environnementales, notamment en privilégiant davantage le patrimoine bâti et végétal.

Cette modification permettra aussi de mettre en place les conditions de réalisation des projets d'intérêt général. Notre futur cœur de ville et notre pôle gare y trouveront les règles d'urbanisme qui encadreront leur réalisation.

Dans cette procédure, la ville est assistée d'un bureau d'études spécialisé qui travaille avec le service urbanisme et les élus. Une concertation soutenue est mise en place pour permettre la réalisation d'un dossier de modification. Celui-ci sera soumis aux avis des personnes publiques associées telles que l'Etat, la Région, le Département. Une enquête publique viendra compléter cette concertation.

Cette modification se fera en deux temps. Ainsi, dès cet automne, nous nous retrouverons lors de balades urbaines dans tous les quartiers de la ville. Vous trouverez, dans cette lettre, le calendrier qui rythme ces rencontres.

### Mairie de ville

Place du Général Linder,  
95211 Sannois Cedex  
Tel. 01 39 98 20 00

[www.ville-sannois.fr](http://www.ville-sannois.fr)

Document(s)

[Lettre du Maire - Octobre 2020](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)